



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
Swiss Confederation

---

## **Organisation pour l'interdiction des armes chimiques**

### **97<sup>e</sup> Session du Conseil exécutif**

#### **Déclaration**

**S.E. Heinz Walker-Nederkoorn**  
**Représentant permanent de la Suisse**  
**auprès de l'OIAC**

**Point 5 de l'agenda – Débat général**

**La Haye, 6-9 Juillet 2021**

---

## **Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons**

### **97<sup>th</sup> Session of the Executive Council**

#### **Statement**

**H.E. Heinz Walker-Nederkoorn**  
**Permanent Representative of Switzerland**  
**to the OPCW**

**Agenda item 5 – General Debate**

**The Hague, 6-9 July 2021**

Monsieur le Président

Dans son deuxième rapport, l'Équipe d'enquête et d'identification (IIT) a conclu de manière convaincante qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les forces aériennes de la Syrie, sous le contrôle des *Tiger Forces*, a utilisé au moins une arme chimique dans l'est de Saraqib le 4 février 2018. La Suisse condamne avec la plus grande fermeté toute utilisation d'armes chimiques et souligne une nouvelle fois que leur utilisation est répréhensible, qu'elle viole le droit international et qu'elle est interdite à tous les acteurs en tout temps et en toutes circonstances. Les responsables doivent être traduits en justice.

Mon gouvernement se félicite vivement des mesures qui ont été prises par la Conférence des États parties (CSP) lors de sa 25e session en réponse aux conclusions de l'IIT et approuve pleinement la décision sur "le traitement de la possession et de l'utilisation d'armes chimiques par la République arabe syrienne" (C-25/DEC/CRP.10). Pour la première fois dans l'histoire de l'OIAC, des sanctions ont été imposées pour non-respect de la Convention sur les armes chimiques par une nette majorité d'États parties. Il était absolument nécessaire de prendre des mesures pour répondre à la violation de l'Article 1 de la Convention par la République arabe syrienne et pour faire respecter la norme internationale contre les armes chimiques.

En outre, le Secrétariat technique estime que la déclaration soumise par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, car les lacunes, les incohérences et les divergences identifiées par l'Équipe d'évaluation des déclarations (DAT) ne sont toujours pas résolues. Nous appelons la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec l'OIAC, y compris avec la DAT et la FFM, et à accorder à l'IIT un accès sans restriction à son territoire ainsi qu'à toutes les informations pertinentes.

De même, l'utilisation d'un agent neurotoxique du groupe "Novichok" dans l'attentat contre Alexei Navalny, confirmée par l'OIAC sur la base des résultats d'analyse de ses laboratoires désignés, reste très préoccupante. La Suisse appelle une fois de plus la Fédération de Russie à ouvrir une enquête criminelle afin que les responsables répondent de leurs actes, et à coopérer pleinement avec l'OIAC. L'absence d'une enquête transparente et impartiale, en plus du manque de coopération avec la communauté internationale, ne fait que miner davantage la crédibilité de la version russe des faits.

La Suisse conserve un grand respect et une grande confiance dans le travail de l'Organisation, du Secrétariat technique et du Directeur général.

Monsieur le Président

La Suisse est convaincue que l'affirmation de la compréhension des États parties selon laquelle l'utilisation en aérosol de produits chimiques agissant sur le système nerveux central (CNS) est incompatible avec la notion de "but non interdit" tel que définie par la Convention est nécessaire pour sauvegarder son intégrité et faire respecter la norme contre les armes chimiques. Mon gouvernement se félicite de la décision prise par le Conseil exécutif à cet égard (EC-96/DEC.7) et appelle tous les États parties à soutenir le projet de décision de la CEP-26 qui traite des risques posés par l'utilisation en aérosol de produits chimiques agissant sur le système nerveux central à des fins de maintien de l'ordre. Plus de 30 États parties nous ont rejoint en tant que co-sponsors et beaucoup d'autres soutiennent notre effort.

Nous vous remercions.

Mr Chairman

In its second report, the Investigation and Identification Team (IIT) convincingly concluded that there are reasonable grounds to believe that the Syrian Arab Air Force under the control of the Tiger Forces used at least one chemical weapon in eastern Saraqib on 4 February 2018. Switzerland condemns in the strongest possible terms any use of chemical weapons and underlines once again that their use is reprehensible, violates international law and is prohibited to all actors at all times and under all circumstances. Those responsible must be brought to justice.

My government highly welcomes the steps that have been taken by the Conference of States Parties (CSP) at its 25<sup>th</sup> session in response to the IIT's findings and fully endorses the decision on "Addressing the Possession and Use of Chemical Weapons by the Syrian Arab Republic" (C-25/DEC/CRP.10). For the first time in the history of the OPCW, sanctions were imposed for non-compliance with the Chemical Weapons Convention by a clear majority of States Parties. Taking action was absolutely necessary to respond to the violation of Article 1 of the Convention by the Syrian Arab Republic and to uphold the international norm against chemical weapons.

Furthermore, the Technical Secretariat assesses that the declaration submitted by the Syrian Arab Republic still cannot be considered accurate and complete, as gaps, inconsistencies and discrepancies identified by the Declaration Assessment Team (DAT) remain unresolved. We call on the Syrian Arab Republic to fully cooperate with the OPCW, including the DAT and FFM, and to grant the IIT unrestricted access to its territory as well as to all relevant information.

Likewise, the use of a nerve agent of a «Novichok» group in the attack against Alexei Navalny, as confirmed by the OPCW on the basis of the analytical results of its designated laboratories, continues to be of grave concern. Switzerland once again calls on the Russian Federation to launch a criminal investigation to hold those responsible to account, and to fully cooperate with the OPCW. The absence of a transparent and impartial investigation, in addition to the lack of cooperation with the international community, only further undermines the credibility of the Russian narrative.

Switzerland maintains high respect and confidence in the work of the Organisation, the Technical Secretariat and the Director-General.

Mr Chairman

Switzerland is convinced that affirming States Parties' understanding that the aerosolised use of central nervous system (CNS)-acting chemicals is inconsistent with law enforcement as a "purpose not prohibited" under the Convention is necessary in order to safeguard its integrity and uphold the norm against chemical weapons. My government welcomes the decision taken by the Executive Council in this regard (EC-96/DEC.7) and calls on all States Parties to support the draft CSP-26 Decision that addresses the risks posed by the aerosolised use of CNS-acting chemicals for law enforcement purposes. Over 30 States-Parties have joined us as co-sponsors and many more support our endeavour.

Thank you.